

Basse-Terre, le 21 mai 2026

L'ordre du jour de ce premier CSA, consacré en priorité à l'amélioration des conditions de travail du personnel, était le suivant :

- **Validation du nouveau règlement intérieur du comité social d'administration de la maison de Basse-Terre et de sa formation spécialisée.**
- **Désignation des membres du CSA de la MA de Basse-Terre**
- **Examen proposition planning ELSP**
- **Examen des propositions (devis chiffrés) en vue des ACT 2026**
- **Questions diverses**

Les deux premiers points de l'ordre du jour ont été validés à l'unanimité par les membres du CSA.

Le planning ELSP proposé par le SDA a ensuite été examiné et validé à l'unanimité. Il rentrera en vigueur à compter du 01 juin 2026.

Dans le cadre du programme d'amélioration des conditions de travail des personnels, deux enveloppes budgétaires sont réservées aux agents.

La première enveloppe, d'un montant de 984,72 € (132 agents × 7,46 €), est destinée à l'achat de petits matériels.

En concertation avec les autres membres de la commission, **l'UFAP UNSa Justice** de la MABT, majoritairement représentée dans cette instance, a proposé de consacrer une part importante de cette enveloppe aux agents affectés en détention. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité.

Grace à **l'UFAP UNSa justice** :

- Les trois bureaux des agents de détention seront dotés d'un réfrigérateur et d'une machine à café.
- Le bureau des gradés recevra une machine à café et une bouilloire.
- Au rez-de-chaussée, une machine à café sera installée dans le bureau PIPR à destination de l'ensemble des agents.
- Le réfectoire sera également équipé d'une machine à café et d'une bouilloire, en réponse à la demande des agents qui le fréquentent.

La deuxième enveloppe est réservée au financement de projets de travaux ou d'achats d'équipements plus ambitieux, mais soumise à une délibération régionale.

Dans ce cadre, notre organisation professionnelle a proposé deux projets, validés à l'unanimité par les membres de la commission :

1. Un projet d'installation de pergola bioclimatique au niveau de la terrasse de la zone administrative pour un montant de 50 000 euros.

2. L'installation d'un distributeur de boissons fraîches et de denrées au niveau de la plateforme PCD. Ce projet ne nécessitant pas de financement particulier sera pris en charge localement par le service technique.

Pour répondre à une demande du personnel, **l'UFAP UNSa Justice** a également présenté un devis de 99 euros pour l'installation, dans le réfectoire, de la grande télévision (carbet Basse-Terre historique). À la demande de notre organisation syndicale, le président de la commission a accepté de prendre en charge cette installation sur le budget de fonctionnement de l'établissement.

Lors du dernier point de l'ordre du jour, nous avons attiré l'attention sur la préoccupation du personnel face à l'augmentation des projections ainsi qu'au nombre inquiétant d'objets et de produits illicites circulant en détention. Pour **l'UFAP UNSa Justice**, cette situation est inacceptable et appelle une intervention rapide. La direction a indiqué être consciente du sentiment d'insécurité ressenti par les agents et a précisé avoir activé tous les leviers disponibles pour endiguer ces phénomènes (barreaux sciés, projections, drones, etc.). Elle a enfin demandé aux représentants du personnel de lui laisser le temps de poursuivre le travail engagé.

Ce premier CSA ACT a ainsi permis de valider les points institutionnels prévus, de retenir plusieurs mesures concrètes en faveur des agents et de porter à la connaissance de la direction les préoccupations prioritaires du personnel.

Après examen de l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour, le président a levé la séance.

L'UFAP UNSa Justice de la MABT, une présence au quotidien.

Pour le bureau local,
Frantz SAPOR
Sophia CHARLERY CASTARD